



• La solution

Des appâts granulés constitués d'une matière active naturelle d'origine minérale, le phosphate ferrique, sont disponibles commercialement pour toutes les cultures. Ils présentent une **efficacité comparable à celle des anti-limaces conventionnels** (métaldéhyde).

Les deux spécialités à usage professionnel qui contiennent du phosphate ferrique figurent sur la liste des produits de biocontrôle (Note de service 2018-394 du 16/05/2018). Par ailleurs cette substance active est utilisable en AB (conformément aux règlements CE 834/2007 et 889/2008). Les anti-limaces de biocontrôle sont éligibles aux CEPP.

• Contexte

Les limaces grises et noires peuvent provoquer d'importants dégâts sur l'ensemble des cultures, autant au semis (graine et germe) que sur les plantules. L'impact économique peut être sévère, notamment pour les cultures les plus sensibles (re-semis, forte perte de rendement). L'abondance et l'activité des limaces dépendent des systèmes culturaux, des conditions climatiques (pluie, température), du type de sol, du stade végétatif de la plante et de son appétence.

L'épandage de granulés anti-limaces de biocontrôle sur la base d'une juste appréciation du risque, combiné avec des moyens agronomiques, constitue la meilleure option pour limiter les dégâts.

• Déploiement actuel

Déploiement actuel

Cette solution de biocontrôle est utilisée sur un peu moins de **300 000 ha** (294 000 ha en 2015, 290 000 ha en 2016 et 240 000 ha en 2017 soit respectivement 9 %, 8 % et 11 % de la SAU totale annuelle déployée en anti-limaces) ; le colza, les céréales, le maïs et le tournesol représentent les principales cultures et surfaces concernées. **La proportion des surfaces traitées en phosphate ferrique progresse ces dernières années.**

Déploiement envisagé dans le temps

Un objectif de 30 % des surfaces protégées contre les limaces avec du phosphate ferrique est atteignable à échéance 2020-21.

Indicateur de déploiement (preuve)

Pourcentage des surfaces déployées en phosphate de fer : nombre d'ha protégés contre les limaces avec du biocontrôle / nombre total d'ha protégés contre les limaces.

• Analyse 360°

Niveau de réduction d'utilisation et/ou d'impact potentiel

La **substitution** des anti-limaces conventionnels par des appâts de biocontrôle à base de phosphate ferrique est **possible**.

Cependant, il semble judicieux de diversifier les modes d'action disponibles et **éviter** par conséquent une **substitution totale** des produits conventionnels par uniquement du phosphate ferrique (notamment en cas de forte pression).

Freins à lever et conditions de réussite

Les appâts à base de phosphate ferrique agissent moins rapidement que des anti-limaces conventionnels. D'autre part, l'efficacité du traitement de biocontrôle n'est pas toujours correctement appréciée par l'utilisateur car les limaces s'enterrent avant de mourir ; seule la réduction des dommages sur la culture permet d'apprécier l'efficacité du traitement.

La communication basée sur des résultats d'expérimentations pourrait être renforcée (notamment en situations de forte pression, situations non rencontrées en conditions expérimentales ces dernières années). Les résultats pourraient être formalisés dans une fiche technique inter-Instituts et largement diffusés. Cela permettrait de pallier le déficit d'information sur les solutions à base de phosphate ferrique, solutions mises en marché récemment (et destinées à répondre à un problème dont l'intensité est très variable selon les années).

L'encouragement à l'évaluation de la pression du ravageur (piégeage), aux outils d'aide à la décision avant application et le rappel des moyens agronomiques à mettre en œuvre en amont (travail du sol, rotations, etc.) accompagnent la réussite de protection intégrée contre les dégâts de limaces.

Impact santé / organisation du travail / pénibilité

Sans incidence identifiée.

Surcoût et/ou gain de la solution

Les facteurs de réussite déjà acquis sont :

- **coût similaire** entre le produit de biocontrôle et la solution conventionnelle (hors produits génériques),
- le maintien des conditions de travail habituelles,
- l'absence de surcoût pour l'application (même technicité, même matériel d'épandage).

• Engagements des acteurs pour le déploiement

IBMA France (association française des entreprises de produits de biocontrôle) : faire connaître ces solutions de biocontrôle contre les limaces à base de phosphate ferrique. Favoriser le développement des formations sur le biocontrôle pour apprendre à utiliser ces solutions.

ACTA - les Instituts techniques agricoles : diffuser les performances dans les supports techniques relatifs à la lutte contre les limaces.

Chambres d'agriculture France/La Coopération Agricole/FNA : promouvoir cette solution

auprès des réseaux respectifs (adhérents/membres) pour déclinaison opérationnelle :

- au travers du conseil en culture : accompagner les agriculteurs dans le raisonnement de leurs applications pour lutter contre les limaces et positionner au mieux les traitements pour pérenniser leur efficacité. Proposer un itinéraire cultural adapté et combiné pour lutter (prophylactique et curatif) contre le ravageur et permettre une application raisonnée pour ne pas altérer la biodiversité du sol.
- au travers des expérimentations de mise en œuvre sur le terrain : accompagner et démultiplier sur les territoires, les efforts de R&D en réalisant des essais agronomiques démontrant l'intérêt agronomique, économique et environnemental de cette solution.

AGPB, AGPM, CGB, FOP, UNPT, ANPLC, Légumes de France, FNAMS : communiquer sur cette solution afin de sensibiliser les producteurs.

• Filières concernées

Les produits à base de phosphate ferrique sont autorisés pour un usage « Traitements généraux x Trt Sol x Limaces et escargot ». Ils peuvent être utilisés par **toutes les filières** où les attaques et donc les dégâts le justifient. Ils sont utilisés principalement en grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) et cultures légumières.